

DÉFINITION:

En dehors des protections imposées dues à l'activité (charlotte, par exemple, pour la restauration ou l'agro-alimentaire), si le lieu de travail présente des risques de blessure à la tête, le port d'un casque de sécurité s'impose.

Il faut alors adopter un programme complet de sécurité comprenant la formation des travailleurs, le choix, l'ajustement, l'entretien et la vérification de l'équipement.

Le casque sera choisi en fonction de la tâche (travail en hauteur, en ambiance froide, chaude, ...).

Les casques retenus devront obligatoirement porter le marquage CE (conforme aux exigences essentielles de la réglementation et aux procédures de certification qui lui sont applicables).



RAPPELS:

Les informations relatives à la date ou la période d'obsolescence doivent figurer sur la notice d'emploi devant accompagner chaque casque ;

La date indiquée sur chaque casque via le marquage obligatoire, correspond à la date de fabrication et non à la date de péremption ;

Seuls les casques ayant un marquage de qualité « NF », présentent une date limite d'utilisation selon les dispositions suivantes :

⇒ 36 mois pour les casques en polyéthylène ou polypropylène,

⇒ 48 mois pour les casques en polyamide ou en polycarbonate,

⇒ 60 mois pour les casques en polyester renforcé.



Beaucoup d'accessoires peuvent être fixés sur les casques (visières, protections auditives...). Exigez le marquage « CE » sur vos casques comme sur vos accessoires.

	Casques de protection EN 397	Casques de protection haute performance EN 14052	Casquettes anti-heurt (utilisation uniquement en intérieur) EN 812	Casques isolants EN 50365 et EN 394
Absorption des chocs	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Résistance à la pénétration	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Résistance à la flamme	Obligatoire	Obligatoire	Facultative	Obligatoire
Points d'ancrage de la jugulaire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Résistance aux très basses températures	Facultative	Facultative	Facultative	Facultative
Résistance aux très hautes températures	Facultative	Facultative	N.C.	Facultative
Résistance à la chaleur radiante	N.C.	Facultative	N.C.	N.C.
Essais électriques	Facultative	Facultative	Facultative	Obligatoire
Résistance à la déformation latérale	Facultative	N.C.	N.C.	N.C.
Résistance aux projections de métaux en fusion	Facultative	Facultative	N.C.	N.C.